MON RÉCIT DE L'ATTAQUE DE PAL GLOBAL À MON ENCONTRE

Ce document fournit aux membres des comités directeurs de tous les réseaux [globalnetworks] une explication détaillée des circonstances actuelles entourant mon expulsion du Réseau mondial pour la santé mentale en Palestine (Pal Global) et la diffamation dont je fais l'objet de la part de cette organisation.

Si vous souhaitez obtenir des documents supplémentaires (e-mails, captures d'écran, tracts et autres), n'hésitez pas à m'envoyer un e-mail à l'adresse samahjabr@hotmail.com et je me ferai un plaisir de vous les fournir.

À PROPOS DE LA CONFÉRENCE QUI A DÉCLENCHÉ L'ATTAQUE DE PAL GLOBAL À MON ENCONTRE :

Suite à l'une de mes présentations habituelles portant sur l'Occupation et sur la « psychiatrie coloniale » en décembre 2024 lors d'un colloque à Naplouse, je fus invitée par un « advocacy group » situé en Israël (appelé « School of Peace ») à faire la même présentation. La « School of Peace » avait clairement indiqué dans son premier courriel qu'elle n'avait aucun lien avec l'État d'Israël. J'ai fait des recherches sur le site web de l'organisation et j'ai trouvé une déclaration en défense de la chercheuse palestinienne Nadera Shalhoub-Kevorkian, qui avait été attaquée par Israël ; une autre déclaration déplorant la guerre d'Israël contre Gaza ; et une troisième soutenant plusieurs organisations palestiniennes de défense des droits humains que Israël avait accusées d'être des groupes terroristes. Je me suis aussi renseignée sur la position de ce groupe concernant son respect des directives de BDS, et j'ai reçu une réponse satiisfaisante. Sur la base de ces preuves de son soutien au peuple palestinien et à sa lutte pour mettre fin à l'Occupation, j'ai alors procédé à la préparation de ma présentation.

LES TENTATIVES DE CENSURE DE PAL GLOBAL :

Le 27 décembre, M. A.B., un collègue travaillant dans le domaine de la santé mentale, m'a contacté via WhatsApp pour me poser des questions sur la conférence, exprimant son « étonnement » et joignant une image de l'annonce de l'événement que je n'avais jamais vue auparavant et qui contenait des inexactitudes. J'ai signalé les inexactitudes et répondu : « Qu'y a-t-il d'étrange, A. ? Je suis diplômé de l'Israeli College of Psychoanalysis et j'assure des consultations psychologiques au Comité public contre la torture et à l'ONG israélienne, B'Tselem. Je donne également des conférences publiques à des Israéliens qui s'opposent à l'Occupation à condition qu'ils n'aient aucun lien avec les institutions de l'État israélien. Cela n'a rien d'étrange, ni de nouveau, ni de secret. »

Le 2 janvier 2025, A.B. a demandé une réunion entre moi et le Pal Global Network afin de « discuter de cette activité », proposant deux dates possibles. J'ai accueilli favorablement cette proposition de dialogue, mais j'ai été surpris que ce soit A.B. qui m'ait invité, car je n'avais jamais reçu aucune communication indiquant qu'il était devenu membre du comité directeur du Pal Global Network. Je lui ai dit que je préférais le 6 janvier et lui ai demandé d'organiser la réunion par l'intermédiaire de Zaynab Hinnawi, une collègue qui m'aide à planifier et à organiser mes réunions ; je lui ai demandé de demander au Dr C.D., membre cofondateur du comité directeur de Pal Global et porte-parole de Pal Global, de m'envoyer l'ordre du jour de la réunion. Il a répondu favorablement à ces demandes.

Pourtant, le 3 janvier, le Dr C.D. m'a envoyé un e-mail m'invitant à ce qui ressemblait à une « audition », sans préciser l'ordre du jour de la réunion et en précisant que je ne pouvais être accompagnée d'un collègue. J'ai répondu immédiatement, expliquant que l'ordre du jour et l'objet de la réunion, ainsi que l'identité des personnes concernées, n'étaient toujours pas clairs pour moi. Étant donné qu'à ma connaissance, A.B. ne faisait pas partie du comité directeur de Pal Global, j'ai une nouvelle fois demandé un ordre du jour clair et la liste de tous les membres du comité directeur de Pal Global qui seraient présents.

Le 5 janvier, le Dr C.D. m'a répondu en répétant que l'objectif de la réunion était de discuter de ma participation à l'activité annoncée, qui, selon elle, était désormais « clairement en contradiction avec les normes du réseau ». Elle a souligné l'importance d'un « dialogue avant toute prise de décision ». Concernant ma demande d'informations sur l'identité des membres du comité directeur qui participeraient à la réunion, elle m'a expliqué que les noms n'avaient pas encore été définitivement arrêtés, mais que jusqu'à quatre membres participeraient, en fonction de leur disponibilité. J'ai répondu rapidement, demandant en quoi mon projet de conférence était en contradiction avec les normes du Réseau, afin de pouvoir répondre déjà à ces préoccupations par écrit afin de donner des précisions et pour fournir de la documentation à l'appui. J'ai également demandé que les membres du comité directeur et les parties concernées soient dans le boucle afin que tout le monde soit préparé et informé avant la discussion.

À ce stade, je dois faire une digression pour montrer en quoi le présent épisode avec Pal Global démontre que l'histoire se répète :

Au cours des années précédentes, j'avais demandé à plusieurs reprises à Pal Global de produire un document écrit détaillant ses statuts, mais cette demande avait été rejetée à maintes reprises. J'étais préoccupée car, à mon avis, l'absence de statuts avait déjà causé une injustice dans une affaire où le comité directeur de Pal Global avait expulsé l'un de ses cofondateurs, le Dr E.F., en janvier 2023. *(Le Dr E.F. avait été accusé sans preuve d'avoir « diffamé » certains membres de Pal Global.)*

Je reproduis ici en italique les éléments pertinents de la communication WhatsApp entre moi-même et Pal Global, qui date maintenant de deux ans :

Bonjour à tous, et Eid Mubarak à vous tous.

Je suis tombé récemment sur le message adressé au Dr E.F. et tiens à préciser que je ne suis pas d'accord avec son contenu pour des raisons trop longues à expliquer. Je vous prie de bien vouloir vous abstenir de l'envoyer. Cela ne signifie en aucun cas que j'approuve les actes allégués. Cependant, je pense que la question est très complexe et montre bien qu'il manque des lignes directrices claires et des règlements régissant notre travail collectif. Nous avons déjà longuement discuté de cette question dans le passé, mais le vide persiste, ce qui permet de nombreuses violations regrettables.

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures sévères ou d'exclure des membres. Concentrons-nous plutôt sur la clarification des principes qui régissent le réseau.

Il y a deux mesures constructives que je suggère de prendre :

1. Ouvrir un canal de dialogue avec le Dr E.F.

2. Renforcer le réseau avec un ensemble de règles structurées pour le travail collaboratif.

Si la diffamation remplit toutes les conditions légales pour la qualifier ainsi, elle doit être réglée devant les tribunaux. Et, si le réseau ne dispose pas de règles préétablies stipulant que toute personne accusée doit être exclue, les jugements du réseau ne peuvent être tenus que pour arbitraires et coutumiers, ressemblant davantage à des décisions tribales qu'à celles d'une institution ou d'un organisme professionnel.

Je n'ai toujours pas la patience nécessaire pour de tels conflits, et ma position sur la récente affaire avec le Dr E.F. est la suivante : « N'oubliez pas la bienveillance entre vous. » Sourate Al-Baqarah 237

Le Dr E.F. a beaucoup contribué à ce réseau, et j'espère toujours qu'il existe des moyens non exclusifs de réparer la fracture avec elle.

Malheureusement, mes objections à l'expulsion du Dr E.F. ont été rejetées. L'expulsion de cette collègue par Pal Global a changé ma façon de voir Pal Global, mais j'ai gardé cette impression pour moi.

Revenons à la situation actuelle. Le 6 janvier 2025, j'ai reçu un long courriel incendiaire du comité directeur de Pal Global. Cet e-mail m'accusait de participer à des activités perçues comme « normalisant » les relations avec Israël, telles que l'animation d'un cours sur la santé mentale pour l'Association israélienne d'art-thérapie, qu'ils qualifiaient de détentrice d'une « position raciste » sans fournir aucune preuve, et la planification d'une conférence à « Neve Shalom », qualifiée de manière péjorative et sans preuve d'« organisation défigurée ». Le comité a exprimé son « étonnement » face à ce qu'il considérait comme une contradiction entre mes contributions professionnelles et mes interactions avec les Israéliens, « en particulier compte tenu des violences actuelles contre les Palestiniens ». Le courriel m'exhortait à annuler ma participation prévue le 10 janvier 2025 et à cesser toute activité similaire à l'avenir ; il demandait une réponse écrite à ses préoccupations.

Le 6 janvier, pensant toujours qu'une réunion aurait lieu, Zaynab Hinnawi a appelé M. A.B. en mon nom pour obtenir des détails, mais elle a été informée qu'aucune réunion n'aurait lieu.

Le 7 janvier, comme demandé, j'ai fourni cette réponse écrite :

Chers collègues de Pal Global (Réseau palestinien pour la santé mentale mondiale),

Il semblerait que chacun d'entre nous ait sa propre compréhension de la normalisation et des circonstances dans lesquelles elle se produit. Originaire de Jérusalem, j'ai suivi un programme de psychothérapie de trois ans à l'Israeli College of Psychoanalysis. Cependant, j'ai choisi de travailler au sein d'institutions palestiniennes malgré les difficultés liées au franchissement des checkpoints et les importantes disparités financières. Cette décision découle de ma conviction que je peux mieux servir notre cause là-bas, et je ne souhaitais pas m'engager auprès d'institutions officielles israéliennes complices de l'Occupation et pratiquant la répression et le « silencing ».

Mes interactions avec les Israéliens sont très sélectives et se limitent à des organisations et des activités qui correspondent à mes convictions et à mes valeurs. Ces entités déclarent

explicitement qu'elles ne représentent pas l'État d'Israël, qu'elles reconnaissent les droits des Palestiniens et qu'elles travaillent sur des questions conformes à ma boussole éthique et aux objectifs que je m'efforce d'atteindre tant au sein de la société palestinienne qu'au-delà. Ces objectifs comprennent la sensibilisation aux droits des Palestiniens et mon offre de service à ces derniers à travers ma profession de psychiatre.

Mes engagements ont souvent croisé ceux d'organisations israéliennes qui s'opposent clairement aux politiques d'Occupation et documentent les violations des droits des Palestiniens, telles que B'Tselem, Yesh Din et Physicians for Human Rights. Cette collaboration a consisté à réaliser des évaluations psychologiques pour des victimes de torture et à plaider pour l'inclusion de l'arabe comme langue officielle d'enseignement dans des institutions telles que Yahat, afin de garantir l'accessibilité à mes collègues arabes. J'ai notamment témoigné devant des tribunaux israéliens au sujet de détenus palestiniens tels que G., H., I. et J., m'efforçant de faire respecter la justice et la dignité humaine dans chaque cas.

Je pense que boycotter toutes les institutions et tous les individus résidant en Israël, même ceux qui s'opposent à la politique israélienne, n'est ni politiquement judicieux ni sage et ceci va à l'encontre de mon éthique. Je ne pense pas que le boycott appelle à des mesures aussi radicales. Je me réserve le droit de déterminer à qui je fais confiance, quelle que soit leur origine. Lorsque j'ai été invité par la School of Peace, celle-ci a clairement indiqué dans son premier e-mail qu'elle ne représentait pas l'État d'Israël. Elle prône clairement la fin de l'Occupation, reconnaît les droits des citoyens palestiniens d'Israël, soutient le droit au retour et appuie les organisations palestiniennes de défense des droits humains (comme le montre le document ci-joint). Je ne vois donc aucun problème à leur donner une conférence intitulée « Psychiatrie coloniale », car je pense qu'elle contribue aux efforts visant à remettre en cause l'Occupation.

De plus, j'entreprends toujours ces efforts à titre personnel et ne représente aucune institution ou entité. Je m'efforce dans tous les aspects de ma vie de trouver un équilibre entre la réalisation des objectifs de la résistance et la prévention des pratiques racistes et discriminatoires.

Chers collègues, à une époque où des concepts tels que la patrie, la résistance et le martyre passent rapidement d'un extrême à l'autre, il est naïf de considérer la normalisation et le boycott comme des notions sacrées et incontestables. ***Il est prudent pour nous, en tant que professionnels palestiniens de la santé mentale, d'engager un dialogue amical et ouvert afin d'examiner les significations et de déconstruire les idéologies qui peuvent être utilisées injustement contre ceux qui osent penser différemment.***

Le 10 janvier, j'ai donné ma présentation en ligne au public, organisée par l'université de Wuppertal, une université européenne ; certains membres de la « School for Peace » étaient dans le public.

Entre le 7 janvier et le 21 février 2025, je n'ai reçu aucune réponse de Pal Global à mes messages. Malgré les affirmations de Pal Global selon lesquelles ils cherchaient à dialoguer avec moi, ils ont en fait totalement ignoré mes réponses et mes préoccupations, choisissant plutôt de m'isoler sans possibilité de dialogue.

Entre le 7 janvier et le 21 février, j'ai pris peu à peu conscience que les membres de Pal Global se livraient à des calomnies, incitant les organisations locales de santé mentale à

rompre leurs liens avec moi et faisant pression sur les groupes de solidarité internationale pour qu'ils annulent leurs visites prévues en Palestine, tout en omettant de fournir la moindre preuve à l'appui de leurs accusations à mon encontre. Lorsque j'ai exhorté les personnes faisant l'objet de pressions à insister pour que Pal Global étaye ses allégations, Pal Global a préféré passer à la vitesse supérieure.

Le 21 février 2025, le comité directeur de Pal Global m'a envoyé un courriel dur et insultant, rempli de rhétorique émotionnelle et m'accusant de promouvoir la normalisation.

Simultanément, Pal Global a envoyé un courriel à la grande liste de diffusion internationale [globalnetworks], la plateforme de communication entre les 116 membres des comités directeurs des réseaux de solidarité mondiaux, y compris Pal Global et les réseaux internationaux situés dans plus de vingt pays. Pal Global a annoncé sa décision à mon égard, invoquant des divergences de principes irréconciliables, sans fournir aucune preuve ni clarification. Elle a exigé que je sois retirée de la liste de diffusion [globalneworks] par l'administrateur de la liste, une mesure qui a été immédiatement mise en œuvre.

Comme je n'avais donc plus aucun moyen de répondre aux accusations de Pal Global via la liste de diffusion (dont je venais d'être retirée), j'ai répondu à Pal Global le jour même (21 février) avec l'aide d'un membre de [globalnetworks] qui m'a apporté son soutien.

Voici ma réponse :

À mes collègues du Réseau mondial de santé mentale,

C'est avec une profonde déception que j'ai pris connaissance du récent courriel de PalGlobal, envoyé à la liste de diffusion après s'être assuré que j'en avais été retiré. Ma déception ne porte pas sur leur décision en soi, car je n'ai jamais cherché à représenter PalGlobal ou toute autre entité, mais sur le précédent destructeur qu'elle crée. Le langage d'exclusion, la rigidité du contrôle idéologique et l'utilisation d'accusations sans fondement comme arme sont les symptômes d'un malaise profond qui a déjà frappé les institutions palestiniennes, conduisant à la fragmentation, à la paralysie et, en fin de compte, à la trahison de la lutte même que nous prétendons servir.

PalGlobal n'offre aucune justification fondée à sa décision, hormis de vagues affirmations faisant état d'une « divergence fondamentale de principes ». Où sont les preuves concrètes de mes prétendus actes de « normalisation » ? Où est la discussion transparente ? Il ne s'agit pas d'une délibération éthique, mais d'un fratricide, d'un acte de destruction interne au sein de notre mouvement à un moment où l'unité, la stratégie et la solidarité sont plus essentielles que jamais.

J'ai également appris que PalGlobal a mené une campagne contre moi dans mon dos, travaillant dans l'ombre pour façonner un discours d'exclusion plutôt que de s'engager dans un dialogue ouvert et honnête. Lorsqu'il est devenu évident que certains collègues étaient prêts à contester cette manœuvre en exigeant des preuves et de la transparence, PalGlobal a accéléré sa campagne de dénigrement, me dénonçant publiquement d'une manière qui pouvait me mettre en danger, après s'être assuré que j'avais été réduit au silence sur la plateforme même où j'aurais pu répondre. Cela en dit long sur l'absence de procédure régulière, d'intégrité éthique et de responsabilité morale derrière cette décision.

En se réduisant à l'absolutisme idéologique et à des tests de pureté, PalGlobal s'inscrit dans la pire tradition de l'autoritarisme, devenant un organisme autoréférentiel qui dicte qui est « acceptable » plutôt que de favoriser une approche pluraliste, stratégique et pragmatique de notre lutte collective. Cette décision ne protège pas la cause, elle l'affaiblit. Elle isole ceux qui accomplissent un travail essentiel, fracture une solidarité indispensable et approfondit les divisions internes à un moment où la résistance et la résilience palestiniennes nécessitent des alliances larges et des tactiques diverses.

Si PalGlobal souhaite rester pertinent et efficace, il doit examiner de manière critique s'il est en train de devenir une caisse de résonance de la rigidité idéologique plutôt qu'une force pour la santé mentale, la solidarité et la libération des Palestiniens. Mon engagement de toute une vie envers mon peuple est inébranlable, et aucun décret bureaucratique ne pourra l'effacer.

En réponse à l'e-mail de Pal Global du 21 février et à la décision de me retirer de la liste de diffusion, de nombreux autres membres des comités directeurs des réseaux internationaux ont alors demandé à Pal Global de justifier cette mesure. Le comité directeur du Réseau américain pour la santé mentale en Palestine a envoyé une lettre officielle à Pal Global. Il a expliqué qu'il se conformerait temporairement à la demande de suppression de mon nom de [globalnetwork], le réseau américain étant l'administrateur logistique de la liste de diffusion, et a demandé des éclaircissements sur toutes les allégations portées contre moi. Le réseau américain a exprimé sa profonde préoccupation face à ces accusations qui, selon lui, contredisent tout ce qu'il sait de mon travail et de mes principes. Il a souligné mon rôle central dans la création de Pal Global, ma contribution considérable à la sensibilisation internationale et ma position inébranlable contre l'occupation et les violations des droits humains. En outre, le réseau américain a exigé la transparence et le respect des procédures régulières ; il a demandé que toutes les critiques à mon encontre soient clairement exposées, étayées par des preuves et ouvertes à la discussion. Le réseau américain a souligné que porter des jugements sans examiner tous les faits pertinents allait à l'encontre de ses valeurs fondamentales. Il a réaffirmé son soutien total à mon égard et son engagement à poursuivre sa collaboration avec moi pendant que l'examen complet des faits était mené.

Outre la lettre envoyée par le réseau américain en réponse au courriel de Pal Global le 21 février 2025, le réseau brésilien a également exprimé sa profonde préoccupation face à la situation et a exprimé sa totale solidarité. Il a organisé une réunion Zoom ouverte le lendemain pour discuter des derniers développements, au cours de laquelle j'ai détaillé les événements qui s'étaient produits. Des représentants de nombreux autres réseaux y ont participé. À l'issue de cette réunion, les participants ont formé un groupe WhatsApp et ont rédigé conjointement une lettre adressée à Pal Global le 27 février 2025.

Cette lettre collective des membres des comités directeurs de nombreux réseaux internationaux soulignait le choc, l'incertitude et la frustration collectifs des membres de diverses sections internationales à la suite de la décision du comité directeur de Pal Global de m'exclure de son réseau. Leur lettre de soutien a souligné la nécessité de la confiance et de la transparence au sein du mouvement et a demandé une explication immédiate et complète de la part du comité directeur de Pal Global. La lettre exhortait tous les membres de [globalnetwork] à la lire et à la signer s'ils souhaitaient en approuver le contenu ; un lien était fourni. Cette lettre de soutien international a désormais été signée par plus de 45 % des membres internationaux de la liste de diffusion [globalnetworks].

Outre ces lettres collectives demandant à Pal Global de justifier sa décision de m'expulser et de me dénoncer, plusieurs lettres individuelles ont été envoyées à Pal Global par l'intermédiaire de la liste de diffusion [globalnetworks] par des membres de divers réseaux internationaux.

Le 27 février, le comité directeur de Pal Global a ensuite envoyé à la liste de diffusion [globalnetwork] un long courriel rempli de déformations, de fausses allégations et d'accusations à mon encontre, sans fournir la moindre preuve à l'appui de ses allégations de « violations nationales » que j'aurais commises. Ils ont présenté leur décision comme une décision de principe, sans toutefois la justifier. Ils m'ont accusé de mener des activités contraires aux principes du mouvement BDS, sans toutefois présenter la moindre preuve concrète d'actions contraires à ces principes bien reconnus.

La déclaration du 27 février de Pal Global à [globalnetworks] comprenait également une description trompeuse de la réaction internationale, tentant de présenter les préoccupations légitimes des membres internationaux des comités directeurs du réseau comme une ingérence paternaliste plutôt que comme des objections légitimes à une exclusion injuste et sans fondement. En fin de compte, leur message visait à justifier leurs actions sous le couvert d'une décision collective, alors qu'il s'agissait en réalité d'une tentative ciblée de me discréditer et de me réduire au silence sans aucun processus transparent ou éthique. Les décisions collectives peuvent être motivées par la pensée de groupe, la pression sociale ou la désinformation plutôt que par une analyse rationnelle. Les majorités ont souvent soutenu des injustices – l'esclavage, le colonialisme, les lois oppressives et l'occupation de la Palestine – et le consensus ne garantit pas la moralité ou la vérité. La sagesse de la foule échoue lorsque la peur, les préjugés ou la manipulation l'emportent sur la pensée critique.

L'e-mail de Pal Global du 27 février rappelle ce que nous avons appris des expériences d'obéissance de Milgram et de l'expérience de la prison de Stanford : que des personnes bonnes et ordinaires, lorsqu'elles sont soumises à certaines pressions, se conforment souvent à l'autorité et commettent des actes punitifs sans remettre en question leur légitimité. Pal Global s'engage dans cette dynamique même, exerçant un pouvoir coercitif sur les membres des comités directeurs de tous les réseaux internationaux, utilisant la peur d'être qualifiés de « sauveurs blancs » pour garantir leur conformité. Tout comme ils m'ont qualifié de « normalisateur » pour avoir examiné de manière critique leurs normes non écrites et en constante évolution, ils cherchent maintenant à contrôler les autres par la menace d'une condamnation morale.

Le 28 février, j'ai envoyé l'e-mail suivant à Pal Global et à la liste de diffusion par l'intermédiaire d'un membre [globalnetworks] qui me soutient :

Réponse aux affirmations trompeuses du Réseau Palestine-Global Mental Health

Chers collègues,

Je vous écris pour rejeter fermement les affirmations trompeuses et fausses contenues dans la récente déclaration du Réseau Palestine-Global Mental Health Network (PGMHN). Leur message déforme les faits, dénature ma position et présente de manière erronée la nature de nos échanges.

Tout d'abord, je n'ai jamais refusé de rencontrer les membres du Réseau. Au contraire, j'ai explicitement demandé un ordre du jour clair et des explications précises sur la manière dont mes activités seraient en contradiction avec les principes du Réseau avant toute réunion. Au lieu d'engager une discussion transparente et structurée, le Réseau a choisi de lancer des accusations générales et vagues sans étayer ses affirmations.

En outre, le Réseau affirme à tort que le ministère palestinien de la Santé, l'Union palestinienne des travailleurs sociaux et des psychologues et le comité local BDS m'ont fait part de leurs préoccupations concernant ma participation à certaines activités. Cela est catégoriquement faux. Si Pal Global dispose de preuves à l'appui de ces affirmations, il doit les présenter.

Normes sélectives et politiques floues

Le Réseau n'a jamais clarifié sa position concernant ses propres membres qui travaillent dans des institutions israéliennes. S'il prétend respecter des normes strictes, pourquoi n'a-t-il pas abordé cette question ? Pourquoi examine-t-il seulement maintenant mes engagements de longue date, alors que j'interagis avec des institutions israéliennes opposées à l'occupation depuis que j'ai obtenu mon diplôme de médecine ?

De plus, l'Union palestinienne des travailleurs sociaux et des psychologues n'a aucune compétence sur moi, car je suis membre de l'Association médicale palestinienne, et non de leur syndicat. La légitimité de leur prétendue intervention dans cette affaire est très discutable, d'autant plus que mon syndicat médical, qui connaît parfaitement mes engagements, n'a soulevé aucune objection.

Accusations infondées et vagues

Le PGMHN a recouru à des affirmations générales et ambiguës, présentant à tort mes actions comme des violations de l'appel au BDS. Au lieu de citer des incidents spécifiques ou de fournir des preuves concrètes, il s'appuie sur de vagues allégations d'« engagement avec des entités sionistes et israéliennes » sans définir la portée de ces affirmations. Ces tactiques reflètent celles utilisées pour discréditer les militants pro-palestiniens dans le monde entier, qui consistent à utiliser des allégations infondées pour isoler et réduire au silence les voix critiques.

En outre, le réseau qualifie de manière préventive toute critique de ses actions d'« orientaliste » ou d'œuvre de « sauveurs blancs ». Cette tactique vise à se soustraire à toute responsabilité en rejetant des préoccupations légitimes plutôt qu'en y répondant. Il s'agit d'une approche manipulatrice qui détourne l'attention de ses processus décisionnels opaques et injustes.

Manipulation de la chronologie

La déclaration du Réseau laisse entendre à tort qu'il a répondu rapidement à ma lettre. En réalité, sa réponse à ma lettre du 7 janvier ne m'est parvenue que le 21 février, soit 44 jours plus tard, le jour même où il m'a retiré de la liste. *Au lieu de reconnaître ce retard, il a présenté la chronologie de manière trompeuse afin de suggérer que c'est moi qui n'ai pas engagé le dialogue.*

Il est profondément troublant qu'une organisation qui prétend représenter les professionnels palestiniens de la santé mentale se livre à de telles manipulations, exclusions et diffamations. La cause palestinienne mérite honnêteté, intégrité et transparence, et non des campagnes de dénigrement internes fondées sur de fausses allégations et des processus opaques.

J'exhorte mes collègues et alliés à examiner de manière critique ces accusations et à reconnaître le dangereux précédent qu'elles créent. La lutte pour la libération de la Palestine est trop importante pour être détournée par des attaques sans fondement et une rhétorique qui divise.

P.S. Si quelqu'un souhaite examiner les documents réels de mes échanges avec PalGlobal, y compris les e-mails et les captures d'écran des textes, merci de me le faire savoir et je me ferai un plaisir de les fournir.

À PROPOS DU BDS :

Le 27 décembre 2024, j'ai contacté un membre du comité directeur de Pal Global, le Dr K.L., pour obtenir les coordonnées d'une personne du mouvement BDS. Elle m'a fourni le numéro d'Omar Barghouti, mais ne m'a pas demandé la raison de ma demande. J'ai tenté de le contacter à trois reprises en lui laissant des messages sur WhatsApp, mais je n'ai reçu aucune réponse.

J'ai également contacté une ancienne collaboratrice du BDS de la famille M., qui m'a informé qu'elle avait transmis mon numéro à l'équipe locale du BDS concernée et qu'elle me contacterait ; cependant, je n'ai reçu aucune communication de leur part. J'ai également tenté de contacter deux autres personnes du BDS, sans réponse.

Par la suite, j'ai pris contact avec Mahmoud Nawajaa et lui ai rapidement expliqué la situation, car il semblait pressé. Il m'a répondu en réitérant les directives du BDS. Après avoir consulté le site web du BDS, j'ai constaté que les conditions requises pour travailler avec des Israéliens sont les suivantes :

1. La partie israélienne doit reconnaître les droits fondamentaux du peuple palestinien tels qu'ils sont stipulés par le droit international.

2. L'activité doit constituer une forme de lutte commune contre l'occupation, le colonialisme et l'apartheid israélien.

J'ai soumis ces conditions spécifiques au directeur de l'École pour la paix, qui m'a répondu par écrit :

« Oui, nous appelons à la fin de l'occupation, à l'égalité totale en 1948 et à la reconnaissance du droit au retour. »

Le site web du BDS précise également que la normalisation comprend les activités qui :
A) Mettent moralement ou politiquement sur un pied d'égalité les « deux parties », c'est-à-dire le colonisateur et le colonisé.
B) Ignorent le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et au retour.
C) Présentent le récit sioniste fallacieux de l'histoire comme équivalent ou parallèle au récit historique scientifiquement établi.

Le site web du BDS précise également que les normes « varient en fonction de la nature des relations coloniales qui régissent les différents segments de notre peuple ». En conséquence, les critères de l'anti-normalisation et du boycott tiennent compte de ces circonstances spécifiques, avec des normes différentes appliquées dans les territoires occupés en 1967 par rapport à ceux de 1948. Jérusalem a sa propre situation unique, car les conditions de colonialisme et d'apartheid qui y règnent se situent entre celles des territoires de 1948 et celles des territoires de 1967. »

Le 27 décembre 2024, un membre du comité directeur du réseau américain a envoyé un courriel à Stephanie Westbrook, de la Campagne palestinienne pour le boycott académique et culturel d'Israël (PACBI), exprimant son inquiétude face aux fausses accusations portées contre moi et demandant l'aide urgente du BDS.

Stephanie Westbrook a répondu le 11 janvier 2025, affirmant que j'avais enfreint les directives anti-normalisation du mouvement BDS et que les critiques à mon encontre étaient factuellement correctes et justifiées.

Le membre du comité directeur du réseau américain lui a répondu le jour même, demandant des éclaircissements sur les actions spécifiques qui indiquaient ces violations et les faits à l'appui des critiques.

Le 28 janvier 2025, Stephanie Westbrook a fourni un PDF des directives anti-normalisation du mouvement BDS et a mentionné que l'organisation israélienne de la « Vallée de la paix » ne remplissait pas les conditions requises, laissant entendre que mon engagement était contraire à ces directives.

Le membre du comité directeur du réseau américain lui a répondu le jour même, précisant que je n'avais eu aucune communication avec l'organisation « Valley of Peace » (qui est un accord de coopération économique entre les États d'Israël, de Jordanie et de Palestine qui n'a rien à voir avec la santé mentale) et que l'invitation que j'avais reçue provenait de la « School for Peace », qui avait publiquement reconnu les droits des Palestiniens et adhéré aux conditions du BDS. Des informations détaillées ont été fournies pour dissiper les critiques à mon encontre.

À ce jour, plus d'un mois s'est écoulé sans que Stephanie Westbrook n'ait répondu à cet e-mail. Il est clair que quelqu'un a communiqué au BDS des informations erronées sur ma présentation du 10 janvier, mais la source de ces informations erronées est inconnue.

LES ACTIONS AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ :

Je me consacre à mon rôle au ministère de la Santé depuis 22 ans, dont les sept dernières années en tant que chef de l'unité de santé mentale. Le vendredi 27 décembre 2024, j'ai reçu un appel téléphonique informel du ministère me demandant de ne pas revenir au travail. Cette notification n'a pas été officialisée, mais mon salaire a été suspendu, mon bureau personnel a été saccagé et j'ai été remplacé par une autre personne. Aucun membre du comité directeur de Pal Global ne m'a appelé pour s'inquiéter de cette situation, mais plusieurs membres de Pal Global ont publiquement félicité la personne qui m'a remplacé sur les réseaux sociaux de l'Union des travailleurs sociaux et des psychologues.

MOTIFS POLITIQUES POSSIBLES :

En décembre 2024, l'Autorité palestinienne a assiégé le camp de réfugiés de Jénine, tué plusieurs militants de la résistance, arrêté des centaines de personnes et torturé certaines d'entre elles, comme le montrent des vidéos publiées sur les réseaux sociaux. Lors de deux réunions, l'une au ministère de la Santé et l'autre avec des membres de l'Union des travailleurs sociaux et des psychologues, au cours desquelles les participants ont salué l'opération menée à Jénine, j'ai exprimé des critiques, notamment à l'égard des actes de torture. Cela s'est passé les 25 et 26 décembre.

C'est le lendemain, le 27 décembre, que Pal Global m'a contacté pour me faire part de ses inquiétudes concernant mon projet de présentation sur la « psychiatrie coloniale ». Le ministère m'a demandé de ne pas revenir travailler.

Je me pose donc la question suivante : qui utilise ma présentation sur la « psychiatrie coloniale » comme prétexte manipulé pour me licencier et me réduire au silence ?

Il convient de noter que d'autres personnes occupant des postes administratifs clés en Palestine qui ont critiqué les violations des droits humains ont récemment été licenciées. Plutôt que d'agir comme un « normalisateur » des relations avec Israël, je peux affirmer que je m'engage à lutter de toutes mes forces contre l'injustice, qu'elle soit perpétrée par Israël ou par d'autres, comme je m'y emploie depuis plusieurs décennies.

CONCLUSIONS :

Je suis profondément préoccupé en ce moment, pour de nombreuses raisons. La plus urgente est mon inquiétude pour ma sécurité, dans la mesure où les Palestiniens considérés comme favorables à Israël sont toujours exposés à un grave danger. Au-delà de cela, ma sécurité financière est menacée, sans compter l'impact personnel dévastateur des dénonciations malveillantes de la part de soi-disant collègues.

De plus, la division gratuite créée par Pal Global entre les organisations du réseau et la nécessité pour nous de consacrer une énergie précieuse à cette division portent gravement atteinte au travail honorable que d'innombrables militants du réseau ont soutenu pendant de nombreuses années. Le secret, la déformation des faits, l'intimidation et l'absence de preuves dont a fait preuve le comité directeur de Pal Global au cours des deux derniers mois dans sa dénonciation à mon encontre ont sapé la confiance que de nombreux réseaux internationaux avaient placée en eux en tant que dirigeants légitimes.

Voici mon récit et les preuves à l'appui. Je demande simplement à Pal Global de fournir des preuves à l'appui de son récit, ou de présenter des excuses pour ses attaques et de les retirer. Je souhaite vivement que nous puissions tous nous réconcilier à l'issue de ces procédures. J'espère sincèrement que le travail de tous les réseaux pourra alors se poursuivre dans l'esprit d'harmonie, de solidarité et d'engagement en faveur de la justice qui leur est propre.

Samah Jabr MD

Jérusalem-Est

8 mars 2025